



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 mars 2019

### Délibération n° 01

**Date de convocation**

15.03.19

**Date d'affichage**

19.03.19

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 28

votants : 35

**Objet : Approbation du Compte de Gestion 2018 – Budget principal**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

**Présents :**

M. G. GEOFFROY – M. G. ALAPETITE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – Mme D. REDSTONE – M. BAFFIE – M. D. VIGNEULLE – Mme C. KOZAK – Mme M. GEORGET – M. Y. LERAY – M. F. BOURDEAU – M. HAMDANI – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. R. TCHIKAYA – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme MC. BARTHES – M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX.

**Absents représentés :**

Mme MM. SALLES par Mme LA. MOLLARD-CADIX – Mme M. LAFFORGUE par M. G. ALAPETITE – M. B. BAILLY par Mme F. SAVY – Mme N. GILLES par M. M. HAMDANI – Mme D. LABORDE par M. F. BOURDEAU – Mme KD. MAKOUTA par M. M. BAFFIE – Mme M. GOTIN par M. J. SAMINGO.

Monsieur Gilles ALAPETITE a été élu secrétaire de séance.

VU notamment les articles L.1612-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

VU l'avis de la commission Administration-Finances,

CONSIDERANT qu'après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT que le compte de gestion présenté par le Trésorier est établi comme suit :

**1) SECTION D'INVESTISSEMENT**

Résultat de l'exercice	1 468 262,56 €
Résultat au 31/12/2017 reporté	271 682,69 €
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au compte 001	1 739 945,25 €

**2) SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat de l'exercice	331 912,76 €
Résultat au 31/12/2017 reporté	2 404 092,16 €
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au compte 002	2 736 004,92 €

**3) RESULTAT DE CLOTURE**

4 475 950,17 €

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECLARE** que le compte de gestion ci-annexé dressé, pour l'exercice 2018, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 26 mars 2019

**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**

**Signé**

Pour : 35  
Contre : -  
Abstentions : -